

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	12

Date de la convocation
06 novembre 2023

Date de la séance
10 novembre 2023

N°2023_10_05
--------------

Demande de subvention de l'association " LES JEUN'S "
---

Séance du 10 novembre 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le dix novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISE (Maire).*

**Présents :** Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Jean-Noël GODIN  
**Absents ayant donné procuration :** Jocelyne LARUE par Catherine MALAISE, Justine MARCY-CHINCHILLA par Brigitte GODART  
**Absents excusés :** Audrey POTAUFEUX  
**Absents :** Damien GOULARD

**Secrétaire de séance :** Chantal WAGNER

VU l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la nomenclature comptable M57,

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention réalisée par Madame Nelly LEFEVRE, en sa qualité de Présidente de l'association « Les Jeun's », reçue le 16 octobre 2023,

**CONSIDÉRANT** la proposition des membres de la commission « Finances » du 23 octobre 2023,

**CONSIDÉRANT** que le conseiller municipal, Monsieur Frédéric LEFEVRE, ne peut pas participer ni aux débats, ni aux votes s'y rapportant et ce, en prévention de conflit d'intérêt, au vu de ses liens familiaux avec la Présidente de l'association,

**CONSIDÉRANT** l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'accorder à l'association « Les Jeun's », association de loisirs, une subvention de 850 € sous réserve de la demande de subvention adéquate comprenant les justificatifs obligatoires.

Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget.

Le Maire,  
Catherine MALAISE

*C. Malaisé*

